

DELIBERATION (2020-26) DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Affectation excédent 2019 budget principal

L'an deux mille vingt, le six juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Date de convocation : 2 juillet 2020

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Antoine MARCHAND, Pascal BERTRAND, Marie-Aimée GUILMAN, Claire JEAN.

Représentés : Jean-Marie BILLY (pouvoir à Antoine MARCHAND), Michel MARTINIANI (pouvoir à Pascal BRUHAT)

Secrétaire de séance : MME Gisèle TESTARD

Monsieur le Président indique les résultats issus du compte administratif pour l'exercice 2019 :

- un excédent de fonctionnement cumulé de : + 154 060.13 €
- un déficit sur investissement cumulé de : - 252 011.98 €
- Un solde de restes à réaliser négatif de : + 100 805.00 €

Monsieur le Président propose :

- Qu'une somme de 2 853.15 € soit versée au compte 002 en recettes de la section de fonctionnement au Budget Primitif 2020.
- Qu'une somme de 252 011.98 € soit inscrite au compte 001 en dépenses de la section d'investissement au Budget Primitif 2020

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donnent leur accord pour que l'affectation du résultat au budget primitif 2020 soit opérée comme suit :
 - * une somme de 2 853.15 € versée au compte 002 en recettes de la section de fonctionnement ;
 - * un montant de 252 011.98 € inscrit au compte 001 en dépenses de la section d'investissement ;
 - * un montant de 151 206.98 € inscrit au compte 1068 en recettes de la section d'investissement.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 7 juillet 2020

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire, le 7 juillet 2020

Le Maire, Pascal BRUHAT.